

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 16 juin 2021

9. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Louis) « Ne polluons pas nos eaux ! » (C. Ferrier)

Introduction

M. Cyprien Louis, du Parti Les Verts, constate que les grilles d'égout sont une source potentielle de pollution pour le milieu aquatique lorsque les eaux qu'elles récupèrent ne sont pas traitées. Il demande que La Neuveville mette en place des plaquettes « Ne polluez pas nos eaux », proposées par l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), et devienne membre de l'association.

Développement

Les déchets laissés dans la rue finissent la plupart du temps dans les grilles de récupération des eaux pluviales, puis dans les rivières et les lacs, car ces eaux claires ne sont en général pas traitées. Un seul mégot de cigarette peut polluer plus de 500 litres d'eau par les substances chimiques qu'il contient. Il met aussi 12 ans à se décomposer. De même, certaines personnes ne réalisent pas que les eaux récoltées par les grilles de route ne sont pas traitées et n'hésitent pas à verser des eaux de nettoyage ou des restes de peinture ou de produits chimiques dans celles-ci.

Sur le territoire communal se trouvent près de 700 regards pour la récupération des eaux pluviales. Certaines sont reliées aux canalisations d'eaux mixtes, qui dirigent ces eaux vers la STEP du Landeron, alors que d'autres sont reliées au réseau des eaux claires qui se déversent directement dans le lac.

La révision du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), en cours, prévoit qu'à terme, la plus grande partie du réseau des canalisations neuvevillois soit en système séparatif. La plupart des grilles de route se déverseront alors dans le lac, afin de ne pas surcharger la STEP du Landeron.

La proposition de M. Cyprien Louis permet de sensibiliser la population à la pollution qui pourrait résulter d'un déversement d'eau de lavage ou de produits chimiques dans les grilles. Par contre, elle est inefficace contre les déchets qui sont laissés dans les rues.

L'achat des plaquettes pour l'entier des grilles est estimé à CHF 6'500.-. Dans un premier temps, seules les grilles raccordées au réseau des eaux claires pourraient être équipées de plaquettes. La mise en place de celles-ci sera faite par l'équipe de la voirie. La taxe d'admission à l'association, quant à elle, se monte à CHF 300.- par année.

Le Service de la gestion du territoire s'est également renseigné sur la possibilité d'installer des paniers dégrilleurs dans les regards d'eaux claires, afin de retenir les déchets. Il n'y a pas de solution standard. Chaque panier devrait être fabriqué sur mesure pour des coûts importants. Ces paniers posent également des problèmes pour l'entretien, car ils se colmatent facilement par la présence de sable. Cette solution a pour le moment été écartée.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion de M. Cyprien Louis et de mettre en place, dans un premier temps, les plaquettes « Ne polluez pas nos eaux » à proximité des grilles raccordées au réseau des eaux claires. Il adressera également une demande d'admission à l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux.

CONSEIL MUNICIPAL